

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 6 avril 2020 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-120

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 ;
04. Adoption du procès-verbal de la première séance extraordinaire du 25 mars 2020 ;
05. Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 25 mars 2020 ;
06. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2020 ;
07. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 29 février 2020 ;
08. Adoption des comptes payés et à payer ;
09. Période de questions ;

LÉGISLATION

10. COVID-19 – Conseil municipal à huis clos ;
11. Avis de motion – Règlement no. 203-2020, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Covid-19 – Fermeture de l'Hôtel de Ville aux citoyens ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. Glissement de terrain – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
14. Glissement de terrain – Autorisation de paiement de la firme d'avocats ;

VOIRIE MUNICIPALE

15. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
16. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement, dernier décompte progressif – Consultant au dossier ;

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Avis de motion – Règlement no. 201-2020 modifiant l'article 15 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
18. Plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska – Nomination à titre d'inspecteur adjoint relativement au règlement de zonage no. 160-2017 et au règlement administratif no. 162-2017 ;
19. Mise aux normes des installations septiques – Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20. Publicité journal l'Annonceur – Autorisation de paiement ;
21. Coopérative de solidarité et de santé Shooner/Jauvin – Compte rendu de situation ;
22. Résidences secondaires – Demande aux instances gouvernementales une ordonnance concernant la COVID-19 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Avis de motion – Règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains, en complément au règlement harmonisé 200-2019 ;

LOISIRS ET CULTURE

24. Éclairage de structures publiques – Mandater l'entreprise Spec-Tech ;
25. Avis de motion – Règlement no. 204-2020 relatif au jeu ou activités sur la chaussée, en complément au règlement harmonisé 200-2019 ;
26. Avis de motion – Règlement no 205-2020 relatif aux parcs et aires de jeux, en complément au règlement harmonisé no.200-2019 ;
27. Centre communautaire – Remboursement à monsieur Brian Cloutier ;
28. Centre communautaire – Réparation de la serrure, autorisation de paiement ;

-
-
29. Affaires diverses ;
 30. Documents déposés ;
 31. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 32. Période de questions ;
 33. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 mars 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-121

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 mars 2020 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la première *séance extraordinaire* du 25 mars 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-122

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la première *séance extraordinaire* du 25 mars 2020 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la deuxième *séance extraordinaire* du 25 mars 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2020-04-123

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la deuxième *séance extraordinaire* du 25 mars 2020 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 31 mars 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2020-04-124

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 31 mars 2020 et d'en autoriser la signature.

07. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2020

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 29 février 2020 de la Municipalité de Pierreville.

08. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 3 avril 2020 ;

2020-04-125

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7665	Annulé	- \$
2	7666	La Maison des jeunes du Bas Saint-François - Contribution financière annuelle	5 000.00 \$
3	7667	Société canadienne du cancer - Commandite - Relais pour la vie du Bas Saint-François	250.00 \$
4	7668	Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville - Location annuelle d'espace boîte à livre ND	1 000.00 \$
5	7669	Houle Pierre - Aide financière comité du Bon Samaritain	125.00 \$
6	7670	Dansereau Jeff - Déplacement pour arrosage de la patinoire ND	1 200.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			7 575.00 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements mars 2020	7.70 \$
2		Manon Ricard - Déplacements mars 2020	5.00 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire mars 2020	60.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			72.70 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphones février 2020	1 355.87 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de décembre 2019 à février 2020	6 129.98 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de mars 2020	8 047.68 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska -Frais d'administration de mutations	125.00 \$
5		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de mars 2020	3 359.42 \$
6		RREMQ - Remises du régime de retraite de mars 2020	2 964.30 \$
7		Société de l'assurance automobile - Immatriculation camions et tracteur	1 474.35 \$
8		Sogetel -Services Internet de mars 2020	18.34 \$
9		Télus Mobilité - Cellulaires maire et dg de mars 2020	164.33 \$
10		Visa Desjardins - Itunes, stationnement ville de Trois-Rivières, Wish	223.08 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de mars 2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			23 902.59 \$

Fournisseurs 2020

			- \$
1	7671	Agritex - Changement d'huile hydraulique et filtres pour tracteur John Deere	1 325.55 \$
2	7672	Boisvert Lyne - Déplacements: Glissement terrain (7x), Budget 2020 (2x), MRC, GSE gants et masques	639.10 \$
3		Suite: Drummond Infoplus (batterie), Telus Drummond (6x), visite conteneurs	
4	7673	Stéphane Bourque - Subvention Hockey (Alexis Bourque)	70.00 \$
5	7674	Buropro - Photocopies du mois de mars 2020	815.87 \$
6	7675	CNESST - Cotisation dossier Julie Courchesne	191.78 \$
7	7676	Desmarais Protection Électronique - Éclairage d'urgence + batterie	524.44 \$
8	7677	Dépanneur Pierreville - Essence camions pour le mois de mars 2020	426.50 \$
9	7678	Garage Pierre Dufresne - Vidange d'huile et filtre, 2 pneus, freins arrière, étrier frein avant sur le camion F250	1 034.73 \$
10	7679	Groupe Infoplus - Batterie pour serveur	488.64 \$
11	7680	Eurofins environex - Tests d'eaux usées	259.56 \$
12	7681	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Réparation de la sentinelle au terrain des loisirs ND	122.97 \$
13	7682	Martech - Panneau de non responsabilité	65.54 \$
14	7683	Mégaburo - Papier 8.5x11, papier 8.5x14, papier 11x17, correcteurs	676.03 \$
15	7684	Normand Bardier - Transport d'asphalte froide	402.41 \$
16	7685	Patrick Morin - Pile thermostat, piles miniatures, cheville #8 nylon, Hertel, recharge plumeau, gants	60.33 \$
17	7686	Postes Canada - Pierrepont	154.98 \$
18	7687	Sanixel - Assainisseur en mousse, distributeur, papier à main et hygiénique, sac à déchets, produits nettoyants	944.03 \$
19	7688	Régie d'eau du Bas Saint-François - 56.85% du détecteur de fuite d'ozone	1 819.21 \$
20	7689	Régie des déchets Du Bas Saint-François - 4/12 versement quote part + Surplus conteneur	18 641.01 \$
21	7690	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 244, rang Du Chenal-Tardif	1 599.66 \$
22	7691	Tech-Mix - 105/TM Asphalte froide	965.79 \$
23	7692	ADN communication - Alertes Municipales pour le mois de février 2020	52.66 \$
24	7693	Groupe Hémisphères - Honoraires professionnels - Relevés sanitaires	2 518.24 \$
25	7694	Gamelin Yvon - 5/5 versement déneigement des stationnements	1 474.39 \$
26	7695	Lambert Therrien Avocats - Honoraires professionnels pour services rendus le 17/02/2020	1 905.99 \$
27	7696	Serrurier L'Homme Clef - Réparation de la serrure de la salle des six	345.45 \$
28	7697	Machinerie Yvon et Claude Vincent inc. - PTO 540	275.94 \$
Sous-total des factures à payer			37 800.80 \$

Total des factures du mois	69 351.09 \$
-----------------------------------	---------------------

09. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos dû à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

10. COVID-19 – Conseil municipal à huis clos

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) le 11 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire afin de limiter la propagation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté l'arrêté numéro 2020-004 qui indique « *Le conseil [...] de toute municipalité [...] [est] autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication* » ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-126

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'effectuer toutes les séances du conseil de la Municipalité de Pierreville par le biais de vidéoconférences, jusqu'à ce que les mesures décrétées par la ministre soient levées.

QUE cette résolution est valable pour toutes les séances ayant eu lieu depuis le 15 mars 2020.

11. AVIS DE MOTION – Règlement 203-2020, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2020-04-127

AVIS DE MOTION donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 203-2020 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de *Règlement numéro 203-2020 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. COVID-19 – Fermeture de l'Hôtel de Ville aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE la province de Québec est présentement en situation d'urgence sanitaire et que le gouvernement invite la population à limiter les déplacements et les contacts entre personne ;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des employées administratives, certaines d'entre elles travaillent de leur résidence respective ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures sont en cours afin de permettre à toutes les employées de travailler à distance ;

CONSIDÉRANT QUE les employées administratives pourront répondre, pendant cette pandémie, à distance aux citoyens soit par téléphone ou par courriel ;

2020-04-128

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fermer le bâtiment de l'Hôtel de Ville aux citoyens et qu'en aucun cas une personne non autorisée ne sera admise, et ce, afin de limiter les contacts entre les personnes, comme recommandé par le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et ce, durant toute la durée de cette crise sanitaire ;

QU'en cette date du 6 avril 2020, cette situation est d'une durée indéterminée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de L'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture pour les honoraires de monsieur Harnois en date du 28 février 2020 pour l'administration du projet, faite par monsieur Mathieu Gingras, représentant 5 h 30 de travail, au taux horaire de 80,60 \$, ainsi que pour le soutien technique, faite par monsieur Marc-André Harnois, représentant 34 h 30 de travail, et ce, au taux horaire de 95,16 \$;

2020-04-129

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de messieurs Marc-André Harnois et Mathieu Gingras, ingénieurs à la FQM, pour une somme de ± 4 284,34 \$ (taxes en sus) pour la gestion des travaux et le soutien technique dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain au rang de l'Île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

14. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement de la firme d'avocats

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-01-017* mandatait la firme Lambert et Therrien Avocats dans le dossier du glissement de terrain du rang de l'Île, afin d'accompagner la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour les services rendus en date du 17 février 2020, représentant 6,9 heures travaillées au tarif horaire de 240 \$;

2020-04-130

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ±1 658 \$ (taxes en sus) à la firme Lambert Therrien Avocats.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

VOIRIE MUNICIPALE

15. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Autorisation de paiement du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture pour les honoraires de monsieur Harnois en date du 28 février 2020 pour la fermeture du projet, représentant 4 h 15 de travail, pour la gestion du projet, représentant 45 minutes de travail au tarif horaire de 95,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette facture inclus des tâches effectuées lorsque les tarifs horaires de monsieur Harnois étaient de 91,50 \$, soit 45 minutes pour la réception du projet ;

2020-04-131

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois pour une somme de ± 625,97 \$ (taxes en sus) pour la gestion des travaux et le soutien technique dans le cadre des travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponceaux (RIRL) » 03 310 01 004

16. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Autorisation de paiement, dernier décompte progressif — Consultant au dossier

CONSIDÉRANT QUE la firme FNX Innov a été mandatée dans le dossier de la réhabilitation du rang Sainte-Anne à titre de consultant afin de procéder à l'élaboration des plans et devis, pour la surveillance des travaux, la coordination du projet et le contrôle qualitatif des matériaux pour les segments numéro 11, 12 et 13 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le dernier décompte progressif dudit consultant ;

2020-04-132

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures à la firme FNX Innov totalisant ± 1 745 \$ (taxes en sus) ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004*

HYGIÈNE DU MILIEU

17. AVIS DE MOTION – Règlement no. 201-2020 modifiant l'article 15 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

2020-04-133

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 201-2020 modifiant l'article 15 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

18. PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA - Nomination à titre d'inspecteur adjoint relativement au règlement de zonage no. 160-2017 et au règlement administratif no. 162-2017

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec(CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000 \$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-134

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner mesdames *Émilie Paris-Jodoin* et *Michaëlle Leblond* et monsieur *Samuel Dupont-Fard* comme fonctionnaires (inspecteurs) adjoints pour l'application des règlements de zonage no. 160-2017 et administratif 162-2017 ;

QUE leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Émettre et signer des avis d’infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d’une *bande riveraine* le long des cours d’eau.

**19. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
– Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires**

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Hémisphères a été mandatée afin de procéder à la réalisation de relevé sanitaire dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 10 mars 2020 la facture finale pour la phase 2019 du projet, soit la visite de 255 propriétés du secteur Notre-Dame, la réalisation des relevés de terrain et de caractérisation des sols, élaboration du rapport de 2019 et l’étude de la documentation ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-135

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture d’une somme de ± 2 190,25 \$ (taxes en sus) à la firme Groupe Hémisphères ;

QUE ce paiement sera effectué par les citoyens possédant une fosse septique et résidant dans le secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «E/R Fosse septique » 02 414 00 529

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20. PUBLICITÉ JOURNAL L’ANNONCEUR – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rassurer ses citoyens en leur transmettant le plus d’information possible concernant la présente pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), celle-ci a pris la décision de publier une annonce dans le journal L’Annonceur ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-136

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement d’une page publicitaire au journal L’Annonceur au coût de ± 960 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « publication d’avis journaux » 02 590 00 341

**21. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET DE SANTÉ
SHOONER/JAUVIN – Compte rendu de situation ;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et ses citoyens sont directement concernés par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d’urgence ont été déclarées par le gouvernement du Québec et en partie par le gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit non seulement s’y soumettre, mais les mettre en œuvre dans la mesure de ses moyens ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars 2020 les mesures d'urgence ont été déclarées par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité vit des moments d'inquiétudes légitimes ;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des actualités dans les médias publics comme les bulletins de nouvelles ne donne pas vraiment d'information quant à notre région ;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la population reçoive des informations qui s'adressent directement à leurs inquiétudes ;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de la population n'a pas accès aux réseaux sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire répondre aux demandes d'information de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin a fait une demande pour utiliser « la salle des 6 » située dans le centre communautaire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ladite salle est en réparation et qu'elle ne pouvait servir comme salle de prélèvements sans que des travaux de construction ne soient faits en toute urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a émis un décret interdisant tous travaux de construction sauf ceux désignés comme essentiels par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'avait pas le droit d'entreprendre de tels travaux ;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité avait eu le droit de faire ces travaux, celle-ci aurait dû dépenser des sommes d'argent importantes pour faire des travaux temporaires, destinés à être enlevés alors que des alternatives existaient ;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la municipalité, monsieur Éric Descheneaux, a communiqué avec le CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, et avec la direction régionale de la Sécurité publique quant au problème de la disponibilité de la « la salle des 6 » et des alternatives possibles ;

CONSIDÉRANT QUE les cinq alternatives suivantes ont été offertes soit :

1. La grande salle du centre communautaire fraîchement rénovée. Des barrières auraient pu être installées pour en réduire la surface ;
2. La salle située au 2e étage du centre communautaire avec ascenseur ;
3. Le hall d'entrée du centre communautaire ;
4. Le local de l'ancien restaurant Miss Délice, négocié par le maire, monsieur Éric Descheneaux ;
5. Le local situé en face de la Banque Nationale négocié par le maire, monsieur Éric Descheneaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aurait été prête à payer le loyer des locaux ne lui appartenant pas ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin a refusé toutes ces alternatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin a choisi de demander à la Municipalité de Saint-François-du-Lac afin d'utiliser le hall d'entrée de son centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac a accepté de prêter à la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin le hall d'entrée de son centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville considère important d'informer sa population indiquant qu'elle soutient les consignes de sécurité promulguées par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de rassurer la population et d'éviter toute panique ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de communiqué est déposé avec la présente résolution ;

2020-04-137

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Le conseiller monsieur Steeve Desmarais demande un vote concernant l'adoption de cette résolution :

Nathalie Traversy: Pour

Jimmy Descôteaux : Pour

Steeve Desmarais : Contre

Ginette Nadeau: Pour

Marie-Pier Guévin-Michaud: Pour

Michel Bélisle : Contre

SUITE AUX RÉSULTATS, il est résolu à la majorité des conseillers présents, que le communiqué déposé avec cette résolution donnant un compte rendu en date du 6 avril 2020 soit distribué aux citoyens ;

QU'un communiqué donnant un compte rendu de la situation soit distribué à tout moment jugé opportun ;

QUE ces communiqués soient publiés sur la page Facebook de la municipalité.

22. RÉSIDENCES SECONDAIRES – Demande aux instances gouvernementales une ordonnance concernant la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Pierreville et de Saint-François-du-Lac possèdent un bassin important de résidences secondaires ;

CONSIDÉRANT QU'afin de limiter la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le territoire du Bas-Saint-François, les municipalités demandent aux instances gouvernementales une ordonnance afin d'empêcher les personnes possédant des résidences secondaires de s'y rendre et de les utiliser ;

2020-04-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'envoi d'une lettre au député, monsieur Donald Martel, au ministère de la Santé publique ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique afin de demander une ordonnance dans le but d'éviter la propagation de la maladie à

coronavirus sur le territoire des Municipalités de Pierreville et de Saint-François-du-Lac.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. AVIS DE MOTION – Règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019

2020-04-139

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains en complément au règlement harmonisé no. 200-2019*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

LOISIRS ET CULTURE

24. ÉCLAIRAGE DE STRUCTURES PUBLIQUES – Mandater l'entreprise Spec-Tech

CONSIDÉRANT QUE la province du Québec est présentement en situation d'urgence avec la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), un mouvement de solidarité a été créé, soit la représentation d'un arc-en-ciel avec la devise « Ça va bien aller » ;

CONSIDÉRANT QU'afin de démontrer sa solidarité envers ses citoyens, la Municipalité désire éclairer le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ainsi que l'église du secteur Notre-Dame aux couleurs de l'arc-en-ciel ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-140

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Spec-Tech afin de procéder à la location et à l'installation des spots D.E.L. ainsi que tout le matériel nécessaire à l'éclairage des structures pour une période d'au moins trois mois, et ce à compter du 6 avril 2020 ;

QUE les coûts détaillés ci-dessous n'incluent pas l'installation d'une prise électrique standard de 15 ampères et sont pour le premier mois seulement :

Hôtel de Ville	± 600,00 \$ (taxes en sus)
Église secteur Notre-Dame	± 550,00 \$ (taxes en sus)

QUE la Municipalité sera responsable des spots en cas de vol ou de vandalisme, les coûts de remplacement sont de 320 \$ (taxes en sus) chaque spot et 340 \$ (taxes en sus) pour chaque contrôleur ;

QUE la Municipalité aura la possibilité de prolonger la location des installations au coût de 700 \$ (taxes en sus) par mois, et ce, après le 6 mai 2020 ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « subvention comité loisirs » 02 701 92 990

25. AVIS DE MOTION – Règlement no. 204-2020 relatif au jeu ou activité sur la chaussée, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019

2020-04-141

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Jimmy Descôteaux* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 204-2020 relatif au jeu ou activité sur la chaussée, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

26. AVIS DE MOTION – Règlement no. 205-2020 relatif aux parcs et aires de jeux, en complément au règlement harmonisé no. 200-2019

2020-04-142

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Nathalie Traversy* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 205-2020 relatif aux parcs et aires de jeux en complément au règlement harmonisé no. 200-2019*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

27. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Remboursement à monsieur Brian Cloutier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brian Cloutier a loué la salle Renaud-Baril pour une soirée-bénéfice pour une équipe de course ;

CONSIDÉRANT QUE dû à la pandémie de la COVID-19, la Municipalité a été dans l'obligation de fermer le centre communautaire afin de se soumettre aux directives de notre gouvernement provincial ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-143

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement de la location de la salle Renaud-Baril à monsieur Brian Cloutier d'un montant de 200 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « remboursement des salles du centre communautaire » 02 701 20 990

28. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Réparation de la serrure, autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'une clé était coincée dans la serrure de la porte de la Salle des 6 du centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-04-144

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 300,45 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Serrurier l'Homme clé pour la réparation de la serrure au centre communautaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Centre communautaire » 02 701 20 522

29. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

30. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS** – Lettre répondant à la résolution no. 2020-02-063 concernant l'entretien de la route 132 ;
2. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel de traitement de la récupération du mois de mars 2020 ;

31. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la COVID-19, il n'y a aucune période de questions.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-145

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 50.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière